

ABONNEMENT.

Saumur :
En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 9

Poste :
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c
Réclames. 30
Faits divers. 75

RÉSERTES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication,
des insertions reçues et même payées,
sur restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
9, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 30 DÉCEMBRE

LE SPECTRE
De la guerre civile

La haine est rarement clairvoyante, et lorsqu'elle s'associe à la peur, elle est deux fois aveugle. Celle de nos adversaires semble depuis quelque temps s'être départie de toute prudence, de toute retenue. Elle édite des calomnies qui se détruisent par leur exagération même. Elle dépasse les bornes de la crédulité publique ; la confiance lassée ne la suit plus. Elle se perd elle-même, et se charge du soin de nous venger.

Ceux qui se recommandent sans cesse des souvenirs de 93 et de 48, les apologistes de toutes les insurrections populaires, en sont venus à accuser les conservateurs les plus modérés, les plus respectueux de la légalité, d'être les candidats de la révolution et de la guerre civile.

Que nos amis frappés par le vote d'une majorité intolérante et fanatique protestent contre cette violation du droit dans un langage ferme et digne... aussitôt les feuilles officieuses les dénoncent comme des fauteurs de troubles.

Est-ce sérieux ? Est-ce en France, dans ce pays du solide bon sens et de la robuste franchise, qu'on peut agiter avec succès d'aussi ridicules fantômes ?

Jacobins, cessez de nous imputer des projets que notre cœur, que notre conscience réprovent. A force de parler de luttes fratricides, de discordes furieuses, craignez de réveiller de funestes et sanglants souvenirs.

Craignez que ce peuple n'apprenne enfin sa propre histoire. Deux républiques lui avaient promis le partage des biens de ce monde ; elles lui ont donné la misère. Il s'est soulevé en demandant du pain ; il en a reçu de la mitraille. Ce qui devait être l'âge d'or des déshérités de la terre, n'a été pour les malheureux affamés [et déçus] que l'âge de fer.

A ceux qui prétendent que la République

est avant tout un gouvernement de paix sociale et de fraternité nationale... que les survivants des journées de juin et de la Commune répondent !

Si vous voulez que nous laissions dormir le passé, ne troublez plus l'avenir de vos menaces ; faites seulement, s'il en est temps encore, que l'avenir ne ressemble pas au passé.

Nous ne souhaitons pas les convulsions, et vous savez bien que si nous avions une part dans la direction de la République, nous ferions notre possible pour la sauver de l'abtme.

Mais, depuis huit années, nous ne sommes que les témoins attristés de vos fautes. Nous avons dit vainement : Prenez garde au Tonkin ! Prenez garde au déficit ! Nous avons fatigué les pouvoirs publics de nos prédictions toujours dédaignées.

Aujourd'hui que les calamités annoncées se réalisent, vous criez aux complots, aux projets d'émeutes et de coups d'Etat. Vous seuls, républicains, avez conspiré et conspirerez encore contre le repos, la sécurité et la prospérité de la République.

Vous pouviez l'asseoir dans la stabilité, dans la force et dans la paix. Vous l'avez mise en marche vers l'inconnu. Vous l'avez aventurée au hasard de vos fantaisies, au péril de vos passions. Vous l'avez ballotée sur les mers de Chine. Vous l'avez obligée à se faire l'intendante de vos prodigalités. Vous l'avez perdue de santé, de considération, d'honneur et d'argent.

L'explosion viendra du soulèvement des souffrances. Qu'y pouvons-nous ? Pour quel temps encore vous gardez le pouvoir ; et vous n'êtes pas de ceux que le malheur éclaire et corrige.

Mais ne cherchez pas plus longtemps à faire retomber sur d'autres le poids des responsabilités : le pays irrité ne s'y tromperait pas.

Et dites-vous bien que l'offense, que la menace ne sont point, pour des faillis, les plus sûrs moyens d'obtenir un concordat.

LUCIEN MILLEVOYE.

LA BUCHE DE NOEL.

Les représentants du pays remettent dans le foyer de la présidence ce personnage incombustible qui l'a déjà encombré pendant sept ans.

Les uns prétendent que c'est une buche économique.

Oui, si l'on considère qu'elle ne flambe jamais.

Loin d'échauffer le foyer, c'est elle qui est échauffée par lui.

Elle ne produit pas la chaleur, elle l'absorbe.

Et, pour la tenir chaude, il n'en coûte pas loin de deux millions par an.

Pour une simple buche, on nous permettrait de trouver que c'est un peu cher.

Nous avons eu des ministres qui n'ont pas duré plus qu'un feu de paille, mais au moins nous ont-ils donné l'illusion de la chaleur.

Le sinistre petit Thiers était un feu d'artifice.

Et, sous le maréchal de Mac-Mahon, nous n'avions point froid comme aujourd'hui.

Thiers dépensait son activité extraordinaire, le Maréchal dépensait sa fortune.

Grévy ne dépense rien.

Il ne s'est pas usé dans le foyer de la présidence !

La buche est entière ; d'aucuns assurent même que depuis qu'elle est dans le foyer, son volume a sensiblement augmenté.

A ne rendre aucun service, en effet, on se conserve, on s'arrondit.

Si la buche dont le Congrès a refusé de nous débarrasser avait fourni tant soit peu de chaleur, si elle s'était laissé entamer par le feu parlementaire, si elle avait risqué son équilibre pour être vraiment utile à quelque chose, le Congrès l'aurait sans doute méprisée.

Mais elle est restée immobile, intacte, n'ayant jamais fait de bien, ne s'étant jamais opposée au mal. Toute la maison brûlerait que la buche n'en souffrirait pas.

Et la majorité s'est écriée : il faut garder cette buche.

Et voilà tout ce que nous aurons à partir d'aujourd'hui et pendant sept ans, pour faire remonter le thermomètre commercial et industriel que le règne de cette buche a progressivement laissé descendre au-dessous de zéro.

LES CHAMBRES

Le manuel de la civilité donne des conseils sur la manière d'entrer et de sortir d'un salon. Le Parlement — qui n'est pas un salon, il le prouve — a un manuel de civilité qui lui est tout personnel. Il entre sur un cynique mépris des volontés du suffrage universel qui lui a donné droit d'entrée. Il sort sur un scandale.

Ce n'est point seulement, en effet, dans le Tarn-et-Garonne qu'on peut crier au voleur et à la commission de dépouillement, comme le disent fort à propos nos amis du Ralliement. La majorité de feu M. Brisson au Parlement se retourne tout entière quand on crie à l'escroc. Voyez plutôt ce début d'une séance qui, selon toute vraisemblance, sera la dernière. Cela vient à propos des rectifications au procès-verbal de la fameuse séance des scrutins du Tonkin. — C'est d'abord M. Lacôte, député de la Creuse, qui déclare qu'en son absence et contre ses convictions on a déposé pour lui, dans l'urne, un bulletin en faveur des crédits. — C'est ensuite M. Laguerre qui affirme que son ami M. Franconie, député de la Guyane, actuellement en mer, n'a donné aucun mandat de voter en son nom, surtout contrairement à tous ses votes antérieurs. M. Laguerre établit ensuite que l'écriture de M. Franconie a été imitée sur son bulletin, ce qui constitue un faux parfaitement caractérisé. — C'est enfin notre honorable ami, M. le comte de l'Aigle, qui s'étonne trouver — également avec sa signature imitée, nouveau faux — un bulletin blanc qui de fait infirme le bulletin contraire aux crédits qu'il avait déposé dans l'urne. Le comte de l'Aigle dit que, nouveau venu et peu au courant des habitudes parlementaires, il s'était figuré

37 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE COMPAGNON INVISIBLE

Par ANAÏS SÉGALAS

— Ah ! grand Dieu ! dit Arabelle, mais voyez pourtant comme le malheur survient tout à coup. Et moi qui me désolais de ne pas avoir voyagé comme vous ! Si Adalbert m'avait écoutée pourtant, et si je l'avais entraîné en Egypte, il serait peut-être mort enseveli sous les sables du désert. La vie et le bonheur ne tiennent qu'à un fil. Pendant que j'ai mon mari près de moi, si au lieu de le quereller, je me dépêchais de le rendre heureux.

— C'est une bonne idée, dit Valentine ; cela vaudrait mieux, ma chère petite Arabelle, que les 365 querelles que vous lui cherchez dans l'année. Quand on a le bonheur sous la main, il ne faut pas le laisser échapper ; il faut serrer la main bien fort pour le retenir.

— Oui, dit Léopold, qui devint sombre, mais on n'y parvient pas toujours.

— Voyons, reprit Valentine, n'aie pas cet air fatal ; et puisque nous sommes heureux maintenant, ne prends pas une longue-vue pour regarder au loin si le malheur ne nous arrive pas. ;

Par le fait, Léopold était loin de jouir du bon-

heur qui semblait rayonner autour de lui, mais qui pouvait être détruit d'un instant à l'autre. James cependant le croyait mort, il était à New-York et semblait bien loin de tous les échos de Paris ; mais New-York est à dix jours du Havre, et Le Havre à quatre heures de Paris. Il ne fallait qu'une lettre, un voyageur, un racontar, traversant les mers, pour lui apprendre que son ennemi existait, et Léopold songeait en frémissant que cet inexorable James pouvait tomber chez lui comme la foudre et faire à Valentine ses fatales révélations.

Un jour que Léopold était seul, la tête remplie de ces sombres préoccupations, et s'effrayant de l'avenir, il vit arriver chez lui Félicien, qui s'écria en entrant :

— Ah ! mon ami !... quelle nouvelle !...

— Quoi donc ? demanda Léopold.

— Votre adversaire... M. James Harwing.

— Eh bien ! s'écria Léopold en pâlisant, qu'avez-vous appris ? vous avez reçu une lettre de New-York ?

— Du tout. J'avais cependant bien envie de lui écrire pour lui apprendre que vous êtes encore vivant.

— Ah ! grand Dieu ! dit Léopold, qui frémit à la pensée qu'il allait peut-être encore être victime des maladresses de Félicien.

— Dame ! reprit le jeune homme, c'est été dans un but d'humanité, pour le rassurer et lui épar-

gner un remords. Mais il ne s'agit vraiment pas de cela. Écoutez ce journal qui parle de lui et n'apprend qu'il est loin d'être à New-York, comme nous le supposions.

— Il est à Paris ! s'écria Léopold.

— Pas davantage.

Félicien prit un journal dans sa poche, le déplia lentement pendant que Léopold était dans l'anxiété, et lui le passage suivant :

« On nous signale encore un sinistre en mer. Le paquebot le *Washington*, qui faisait la traversée du Havre à New-York, vient d'échouer contre un banc de sable, à peu de distance des côtes de l'État de New-York.

« Parmi les cadavres des victimes, qui ont été rejetés au rivage, on a reconnu le corps de Mr. James Harwing, un des riches négociants de la ville. »

— Mort !... s'écria Léopold, il est mort !

— Vous êtes étourdi de cette nouvelle, n'est-ce pas ? Vous me regardez avec une stupéfaction !... Voyez pourtant comme la mort peut surprendre un homme. On dirait que depuis quelque temps elle veut suivre le nouveau genre ; elle arrive souvent comme une visiteuse dans notre salon, sans être annoncée. Du reste, ce ne sera pas moi qui verserai des larmes sur la triste fin de celui qui a failli vous tuer. Assurément le duel est très-bien porté,

il a une vogue étourdissante, mais décidément c'est une mode sanglante, que je n'aime pas à voir suivre à mes amis.

Léopold n'avait plus rien à redouter ; tout était calme et souriant chez lui, comme chez Adalbert, car la folle et querelleuse Arabelle, qui s'était promis de devenir d'une douceur parfaite, s'était si bien tenu parole que son mari ne la reconnaissait plus ; à l'inverse des anges déchus qui se sont transformés en démons, le démon couleur de rose était devenu un ange.

Quant à Valentine, elle était heureuse d'une joie sans nuage, et d'autant plus radieuse qu'elle en était presque fière, et sentait qu'elle l'avait conquise par son dévouement !

Léopold, seul, avait parfois des accès de tristesse et retombait dans de sombres pensées. Il avait cependant tous les biens de ce monde : l'amour, la jeunesse, la fortune, la vie à la fois lumineuse et dorée, mais il se souvenait et se disait :

— Cette femme que j'aime, qui me donne avec confiance tout son cœur, est pourtant la veuve de celui que j'ai frappé mortellement.

Mais quand il songeait à ce second duel, où il avait voulu sacrifier sa vie pour épargner celle de son adversaire, il se disait aussi qu'en se plongeant dans ce martyre volontaire, il y avait été purifié comme par le feu.

Aloes sa conscience s'apaisait, le repos et le bonheur lui revenaient, mais ils étaient souvent troublés par le souvenir du passé : le spectre qui le poursuivait depuis son voyage à New-York, lui apparaissait encore de temps à autre, car il est plus facile de tuer un homme en duel que d'oublier qu'on l'a tué.

FIN.

entrer dans une Chambre respectable et non dans une caverne de bandits. Le mot est tellement en situation que M. Ferry lui-même n'a pas osé protester. De telle sorte qu'avec ces escroqueries et ces faux, la fameuse majorité des quatre se trouve réduite à zéro.

Nous croyons que M. Brisson a bien fait d'annoncer à l'avance que ni pour or ni pour argent il ne resterait à la tête des affaires.

M. Jolibois a déposé une proposition tendant au renvoi au ministre de la justice des bulletins au nom de MM. Lacôte et de l'Aigle constituant le faux. La proposition est repoussée par 259 voix contre 235. La caverne ne se soucie pas qu'on la fouille. Cela se comprend. Mais le vote des crédits du Tonkin manifestement escroqué et faussé sera-t-il maintenu ? Ce serait un comble.

Renvoyer les cartes des faussaires au ministre de la justice était au-dessus de la probité de la majorité républicaine ; elle n'a cependant pu s'opposer à ce qu'une demande d'enquête parlementaire déposée par M. Laguerre fût adoptée. Il est vrai que les enquêtes parlementaires, si l'on en juge par celles qui ont été décidées tout récemment sur la publication du rapport Borgnis-Desbordes et autres, ont tout l'air d'un enterrement de première classe.

La lecture de différents rapports a retardé la lecture du décret de clôture de session. Mais la plupart des députés ont déjà quitté leurs bancs.

La caverne va être fermée jusqu'au 42 janvier.

Nous aurons un message, les officieux l'annoncent ; on attendait même, en séance, une toute petite lettre de remerciement de M. Grévy à ses électeurs. Ou a vu M. de Freycinet tenir à la main un petit papier... ce n'était qu'un banal projet de loi. Les Chambres se séparent donc sans emporter le remerciement traditionnel. M. Grévy réserve son message pour la rentrée ; d'ici là, il espère avoir constitué un nouveau gouvernement. Sera-t-il moins éphémère que le fantôme de gouvernement qui vient de s'évanouir ?

Chronique générale.

LA DÉMISSION DU CABINET

M. Henri Brisson, président du conseil, a remis hier matin entre les mains du Président de la République la démission collective du cabinet, qui avait été arrêtée et signée dans une courte réunion des ministres tenue avant le conseil au ministère de la justice.

Par politesse, sans doute, M. Grévy dit que M. Brisson pourrait fort bien rester aux affaires, puisque la Chambre ne lui avait pas refusé les crédits du Tonkin.

M. Brisson a répondu qu'il ne se sentait pas la force de gouverner, appuyé sur une aussi faible majorité.

Les pourparlers ministériels ont commencé aussitôt et ont duré toute la journée d'hier.

M. Brisson a été vainement supplié par le grand triomphateur de lundi de conserver la présidence du conseil. Il a refusé à 9 heures du matin, il a refusé après déjeuner ; et l'on pense si la divulgation des exploits de ses compagnons de caverne l'ont maintenu dans ses idées de retraite !

M. de Freycinet, qui ne refusait que pour se faire prier dans la matinée, a accentué son refus à 3 heures — toujours le contre coup de la caverne. — M. Grévy a employé inutilement tous les moyens de séduction. Toujours des refus auxquels est venu se joindre celui de M. Allain-Targé. — « Mais enfin, s'est écrié douloureusement le piteux triomphateur, je n'aurai pas de ministres pour les réceptions du jour de l'an. »

Eh bien, mais ce sera une économie, si toutefois M. Grévy avait l'intention de payer sa bienvenue à ses ministres !

Pas de cabinet, un Président élu par un Congrès faussé et nul. Quel joli gouvernement !

On affirme que M. Constans a été appelé à 5 heures par M. le Président de la République.

M. Grévy trouvera peut-être là, en effet, son président du conseil, M. Constans ne passant point pour avoir l'odorat et le goût susceptibles.

On ne croit pas que le nouveau cabinet soit constitué avant le 4 janvier.

Jusqu'à-là, les ministres démissionnaires continueront d'expédier les affaires.

En 1879, M. Grévy avait été élu par 563 voix ; il a donc obtenu, avant-hier, 406 voix de moins, et pourtant le nombre des députés, c'est-à-dire des électeurs, a été augmenté de 40.

LE TRAITEMENT DE M. GRÉVY.

En cette semaine de nomination du Président de la République, il est peut-être intéressant de parler du traitement de M. Grévy et de sa manière de s'en servir, — ou plutôt de ne pas s'en servir.

Le Président touche, à divers titres, un traitement annuel de 1,200,000 fr., soit 400,000 fr. par mois ; il se fait remettre 25,000 fr. en or ; ces louis serviront à payer la dépense courante. Le reste, c'est-à-dire 75,000 fr. chaque mois, lui est délivré en mandats-rouges sur la Banque de France, et est purement et simplement porté au crédit de son compte, en attendant les placements en immeubles, en terre ou en valeurs de « père de famille ».

Multipliez 75,000 fr. par 12, vous obtenez un produit de 900,000 fr. par an.

En quatorze ans, M. Grévy aura donc économisé douze millions six cent mille francs ! Beaux bénéfices !

ARGENT PERDU.

On a calculé qu'en voyages, éclairage, chauffage, indemnités aux employés, aux Compagnies de chemins de fer, aux tramways, une séance de Congrès revenait à trois cent et quelques mille francs ; c'est donc trois cent et quelques mille francs que nous a coûté la piteuse réélection d'un invalide moral et physique à la présidence de la République. On nous dira que les fêtes de couronnement sous la Monarchie coûtaient plus cher. C'est incontestable. Mais de ce plus cher profitaient les ouvriers, les pauvres, le commerce, l'industrie. Ce qui sortait du Trésor public, et pour la plus grande partie de l'épargne particulière de la famille royale, s'en allait dans la poche des malheureux et des travailleurs. Les mots *Vive le Roi!* étaient inévitablement suivis des mots : *Charité et Largesse.* Mais ces mots sont inconnus à l'Elysée, et le couronnement de M. Grévy — car c'est bien un roi, tout au moins un roi fainéant, ce M. Grévy qu'on nous ressert ainsi périodiquement — le couronnement de M. Grévy coûtera gros et ne profitera qu'à deux ou trois douzaines d'huissiers, de questeurs et à la famille Grévy. Le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Nous lisons dans le *Ralliement*, de Montauban :

« M. Brunel va se rendre à Paris pour faire valoir ses droits. »

« Les députés conservateurs élus viennent de déposer une protestation contre : »

1° L'attribution des bulletins gommés non rayés aux républicains ;

2° L'annulation des bulletins gommés rayés ;

3° La décision de la commission enlevant, malgré la décision formelle et contraire d'hier, 52 voix au lieu de 40 à chaque candidat, des bulletins trouvés en plus. »

« Nous estimons à 300 voix le nombre des bulletins volés par la commission à M. Brunel et à ses collègues. »

« Donc M. Brunel est élu, car ces 300 voix lui seront restituées par la Chambre. »

Le lieutenant-colonel Herbingier a été invité à demander sa comparution devant un conseil d'enquête qui se réunira probablement à Saint-Servan, chef-lieu de division militaire, pour examiner si les accusations formulées par le général Brière de l'Isle sont fondées.

Dans l'affirmative, cet officier supérieur sera mis en non activité par retrait d'emploi.

Dans le cas contraire, il sera compris dans la première promotion de colonels.

Le ministre de la guerre a pris une décision intéressant les anciens engagés conditionnels qui ont obtenu seulement la note bien.

Ils pourront être admis, après concours,

dans le corps auxiliaire des officiers d'administration du service territorial des hôpitaux, et, à cet effet, devront adresser une demande au commandant de leur ancien corps d'armée.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 décembre. Le 3 0/0 cote 80.85, l'amortissable 81.80, le 4 1/2 0/0 109.25.

On demande le Crédit Foncier de France à 1,340 fr. dès le début pour finir à 1,345 avec des demandes très-importantes.

Les obligations sont très-recherchées sans doute à cause de l'approche des tirages des 5 et 10 janvier prochain et des gros lots que ces tirages comportent et auxquels on peut participer avec une faible mise de fonds.

La Société Générale est toujours très-demandée à 447.50.

La Banque d'Escompte est ferme à 465.

Le Panama est moins faible que les jours précédents. On fait des efforts considérables pour élever les cours, on n'y parvient pas. C'est à peine si toutes ces tentatives ont abouti à faire coter le cours de 412.50.

Le Crédit Lyonnais reste délaissé à 522.50.

Les Dépôts et Comptes courants sont recherchés à 597.

Les actions de nos grandes Compagnies de chemins de fer sont en pleine hausse : le Nord à 1,545, l'Orléans à 1,340.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

A l'occasion du Jour de l'An, le Sous-Préfet recevra vendredi prochain, de 4 heures moins le quart à 2 heures.

PERMISSIONS MILITAIRES.

Une circulaire du ministre de la guerre autorise les chefs de corps et de service à accorder, à l'occasion du jour de l'an, des permissions de cinq jours aux sous-officiers, caporaux et soldats qui s'en seront montrés dignes par leur bonne conduite.

Ces permissions seront datées du jeudi 31 décembre et comprendront les journées des 1^{er}, 2, 3 et 4 janvier.

TAXE UNIQUE SUR LES BOISSONS.

Le préfet de Maine-et-Loire, chevalier de la Légion-d'Honneur,

Vu l'article 5 de la loi du 19 juillet 1880, prescrivant la révision quinquennale des tarifs de la taxe unique, à partir du 1^{er} janvier 1886, et d'après les bases déterminées par l'article 5 de ladite loi et l'article 4 de la loi du 9 juin 1875 ;

Vu les propositions de M. le directeur des contributions indirectes, pour la publication des nouveaux tarifs afférents à chacune des villes du département, soumises à la taxe unique ;

Arrête :

Article 1^{er}. — Les nouveaux tarifs résultant de la loi sus-visée du 19 juillet 1880 et applicable en Maine-et-Loire, à partir du 1^{er} janvier 1886, sont fixés ainsi qu'il suit :

Vins (en cercles et en bouteilles) : Angers, 6 fr. 45 ; Saumur, 3 fr. 45 ; Cholet, 3 fr. 45 par hectolitre.

Cidres, poirés, hydromels (en cercles et en bouteilles) : Angers, 2 fr. 46 ; Saumur, 97 c. ; Cholet, 4 fr. 08 par hectolitre.

Ces tarifs représentent en principal et décime la taxe à appliquer par hectolitre.

Art. 2. — Le droit de circulation à percevoir aux barrières, en même temps que la taxe unique, reste fixé, en principal et décimes :

Pour le vin, à 4 fr. 50.

Pour le cidre, à 80 c.

DÉCOUVERTE D'UN CADAVRE.

On se rappelle le triste accident qui a marqué, le 8 septembre dernier, le passage à Saumur des troupes prenant part aux manœuvres.

Un soldat du 23^e d'artillerie, Michel Ortel, en allant faire boire le cheval de son capitaine à la cale Saint-Nicolas, était tombé dans l'eau sous sa monture et avait disparu aussitôt, entraîné par le courant. Toutes les recherches avaient été infructueuses.

Avant-hier, son cadavre a été retrouvé vis-à-vis Trèves-Cunault. Après les formalités légales, ce jeune soldat a été inhumé dans le cimetière de cette commune.

NOYÉ DANS LA LOIRE.

Dimanche soir, vers 5 heures, le sieur Louis Blot, en traversant la Loire en bateau

de l'île de Souzay à Gaure, est tombé accidentellement à l'eau et s'y est noyé. Jusqu'ici son cadavre n'a pas été retrouvé.

Au moment de l'accident, il était vêtu d'un pantalon et d'un gilet de velours ; sa blouse est restée dans le bateau. Il portait deux chemises, une blanche et une de couleur, un tricot de laine, chaussons et chaussettes de laine et sabots.

Louis Blot était âgé de 48 ans et laissait une veuve et deux enfants.

Les Tramways saumurois

Saumur, le 28 décembre 1885.

Mon cher Directeur,

Ma lettre du 24 courant m'a valu des compliments et des reproches, pour avoir parlé en bons termes des pèlerinages qui se préparent au tombeau de saint Martin, à Candes.

Pourquoi non, je vous prie, et depuis quand les Compagnies de chemins de fer anathématiseraient-elles les pèlerinages qui sont pour elles une source de revenu ?

Que l'on aille demander aux Compagnies de l'Orléans et de l'Etat ce qu'elles pensent des pèlerinages de Candes, et pourquoi elles vont jusqu'à leur accorder des réductions de faveur sur les prix du parcours.

Encore une fois, la religion, pas plus que la politique, n'a rien à voir dans les chemins de fer qui, construits avec l'argent de tous, doivent à tous un service approprié à tous les besoins, à tous les intérêts.

Oui, que ce soit l'Institution Saint-Louis qui, sous la direction de M. Paul Halbert, aille faire retentir de la musique sacrée les voûtes de la basilique de Candes, ou M. Goubeault qui veuille donner à Montsoreau une fête avec l'Harmonie Saumuroise, ou M. le maire de Fontevault qui s'apprête à célébrer l'inauguration prochaine du chemin de fer en voie de construction, l'administration des Tramways saumurois se prêtera volontiers à toutes ces fêtes, à tous ces plaisirs, heureuse de contribuer même à leur éclat par tous moyens.

Cette neutralité sert à démontrer que les chemins de fer, loin d'être une cause de division, seront toujours une cause de rapprochement et d'union entre les particuliers comme entre les communes, et que, à quelque parti que l'on appartienne, religieux ou politique, tout le monde peut souscrire à une œuvre de bien et de progrès.

Chacun de nos pays, d'ailleurs, a un intérêt quelconque aux tramways ; et si Fontevault peut offrir, par exemple, aux visiteurs ses tombeaux des rois et sa tour d'Évrard, Candes mérite l'attention par sa belle église monumentale et son tombeau de saint Martin.

Recevez, etc.

PAUL PROUTEAU.

CONCERT DE L'HARMONIE SAUMUROISE.

Comme nous l'avons déjà dit, le concert donné dimanche par l'Harmonie Saumuroise a obtenu le plus grand succès, bien mérité du reste, et dont doit être fier le sympathique directeur de cette jeune société.

A peine les portes du théâtre étaient-elles ouvertes qu'un flot envahissait contrôlé et placé ; un quart d'heure après, il ne restait rien de libre, et bon nombre de retardataires ont dû certainement se retirer. Cependant les commissaires, pleins de zèle pour augmenter le nombre des auditeurs, faisaient serrer les rangs et combler les moindres vides, et, à huit heures et quelques minutes, le rideau se levait devant une salle littéralement comble.

L'ouverture de la *Couronne d'Or* a été brillamment exécutée par l'Harmonie Saumuroise : les nuances, la mesure, scrupuleusement observées, et avec cela le réel talent de chacun des exécutants, permettaient à cette société de lutter dans les concours avec des musiques d'harmonie de vieille réputation.

M. Goichon, le piston solo de l'Harmonie Saumuroise, a bien voulu se faire entendre dans une variation hérissée de difficultés. Le cornet à piston, instrument si ingrat, devient, sous les doigts de l'artiste, mélodique et agréable. M. Goichon a obtenu des bravos unanimes.

Nous avons eu la bonne fortune d'entendre deux nouveaux artistes et de « bonne marque » : un baryton excellent, M. X., d'Angers, dont nous regrettons de ne pas connaître le nom, et M^{lle} Stoëkly, professeur de chant à Angers, dont la presse départementale fait en ce moment les plus grands

éloges à l'occasion de différents morceaux que cette demoiselle a chantés aux fêtes de Noël.

M^{lle} Stoëkly possède une voix pure, agréablement timbrée et d'une grande étendue; très-bonne musicienne, elle chante avec une méthode et une correction qui lui ont valu les sympathies de la société angevine. M^{lle} Stoëkly a fait et continue de faire de très-bons élèves, parmi lesquels M^{lle} C., notre *diva* saumuroise.

M. X. a également la voix d'un ampleur remarquable et bien timbrée. Jeune encore, cet artiste est appelé à devenir un chanteur de renom que nous désirerons toujours entendre.

Avec de tels artistes, le duo de *Philon* et *Baucis* ne pouvait manquer d'obtenir un grand succès. Aussi le public a-t-il souligné par des applaudissements et des rappels les interprètes d'une des belles pages de l'illustre maître. Un bouquet a été offert à M^{lle} Stoëkly.

Un charmant petit *duettino*, dont le programme ne faisait pas mention, a été dit par les mêmes de la plus gracieuse façon.

La *Coupe du roi de Thulé* a été pour M. X. l'occasion de montrer encore de grandes qualités de chanteur et aussi d'excellent musicien. Les ovations dont il a été l'objet ont dû lui prouver.

M. Goubeault, si bien apprécié comme violoniste et chef de musique, a joué deux morceaux avec une rare perfection. La fantaisie d'Alard sur le *Trouvère* a été goûtée du public. Applaudi et rappelé, M. Goubeault ne pouvait s'en tenir à l'unique morceau de violon annoncé au programme; aussi a-t-il eu l'amabilité de faire entendre une délicieuse mélodie, jouée à ravir et applaudie frénétiquement. Aussitôt une magnifique couronne de fleurs lui fut offerte par un jeune sociétaire aux applaudissements réitérés de la salle. C'était un juste hommage rendu à l'artiste éminent, au musicien distingué, au directeur habile et aimé de tous.

La partie comique du concert n'a pas été non plus négligée. Un de nos jeunes compatriotes, M. Georges Allary, s'en est tiré très-heureusement. Dans une scène d'une gaieté étourdissante: *En chemin de fer*, il a montré des qualités qui sont d'un bon augure pour l'avenir. Tous nos compliments à M. Allary.

Pour rendre la soirée aussi attrayante et aussi variée que possible, les organisateurs de cette fête avaient eu la bonne idée d'intercaler une charmante comédie: *Une Minute trop tard*, interprétée par MM. Allary et Ernest Ruesche. M. Allary a joué en vrai comédien. Son camarade a été, lui aussi, on ne peut plus correct; et, certes, pour des jeunes gens qui n'avaient jamais abordé des scènes de théâtre, ils s'en sont tirés avec tous les honneurs; aussi le public le leur a-t-il prouvé par ses applaudissements.

Nous ne pouvons terminer ce compte rendu sans parler de l'accompagnateur. Ce n'est certes pas la tâche la moins lourde et la moins difficile. M^{re} de Becque, toujours là quand il s'agit de participer au beau et au bien, s'était chargée de ce soin avec un talent et une grâce qui n'ont d'égal que le désintéressement. M^{re} de Becque a droit aux plus chaleureux remerciements.

Un allégoire militaire, brillamment enlevé par la musique, a clôturé ce brillant concert dont le public de notre ville conservera le meilleur souvenir.

Entre les deux parties, une quête au profit des pauvres a été faite par plusieurs dames qui s'étaient partagées les diverses places du théâtre; cette quête a produit 435 fr. 40.

GENNES.

Un singulier voleur. — Le 14 décembre, un individu se présenta à la gendarmerie de Gennes et fit la déclaration suivante:

« Je me nomme Péron (Amédée-Pierre-Marie); j'ai 39 ans, je suis né à Lorient (Morbihan). Je suis un voleur dangereux; je suis sorti de la maison centrale de Fontevault le 4 novembre dernier, à l'expiration d'une peine de cinq ans d'emprisonnement. Depuis, j'ai commis de nombreux vols, notamment dans la cathédrale d'Angers, dans une chapelle d'Anenis et à l'église de Bécon. Ma spécialité est de voler dans les églises. Je me suis poursuivi et, de peur d'être arrêté, je viens me livrer à vous. Voici la partie qui me reste des objets que j'ai volés. »

Cet étonnant voleur, dont la conduite ressemble assez à celle de Gribouille qui se

mettait dans l'eau pour ne pas se mouiller, fut immédiatement mis en état d'arrestation et conduit devant M. le juge d'instruction où il renouvela ses aveux. Il attend son jugement à la prison de Saumur.

Cette sincérité doit être attribuée à la mauvaise saison. Par le temps qu'il fait, il est bon de s'assurer un abri et la nourriture.

Nous lisons dans la Semaine de Toulouse:

« On sait que les Bénédictins de Solesmes ont été chassés de leur monastère avec une rigueur plus grande que celle déployée contre les autres ordres religieux. Ils sont obligés de vivre isolés à la porte de leur abbaye, dans les maisons qu'ils ont louées dans le bourg de Solesmes.

» On écrit à l'*Ossevatore cattolico* de Milan que la duchesse de Chevreuse, la généreuse bienfaitrice des Bénédictins de Solesmes, voulant mettre un terme à une situation si pénible, a acheté en son nom personnel l'antique abbaye de Saint-Maur, voisine d'Angers, dans le département de Maine-et-Loire, et a invité les Bénédictins à s'y établir. Dans cette maison, ceux-ci seront en sûreté légalement.

» Un des vœux de dom Guéranger était de ramener l'ordre de Saint-Benoît dans cette abbaye célèbre, où l'on montre encore la place où saint Maur faisait ses prières. Les Bénédictins auront en outre l'avantage d'être tout près d'une grande ville, où se trouve une riche bibliothèque dont ils pourraient tirer parti.

» Probablement que, désormais, au lieu de dire les Bénédictins de Solesmes, on recommencera à dire, comme autrefois, les Bénédictins de Saint-Maur. »

Nous ne savons ce que peut avoir de vrai cette nouvelle, qui nous vient d'Italie avant d'avoir été connue en France.

L'ancienne abbaye de Saint-Maur est située aux environs de Gennes, arrondissement de Saumur.

SOCIÉTÉ DE LECTURE.

M. Teyssier, instituteur à Allonnes, a fondé dans son école une société de lecture qui compte 60 membres participants et 4 membres honoraires: MM. Bruas, conseiller général, Bizouiller, maire d'Allonnes, Dentau, adjoint au maire, et Baron. Les membres honoraires ont versé 30 fr. aux mains de l'instituteur et les membres participants leur première cotisation mensuelle, ce qui a permis de faire un premier achat de livres de lecture.

L'exemple donné par M. Teyssier a été suivi dans plusieurs communes de l'arrondissement d'Angers et de l'arrondissement de Cholet.

ANGERS.

Les obsèques de M. Trouillet, troisième adjoint, ont eu lieu, hier matin, en l'église cathédrale. La compagnie des sapeurs-pompiers, les agents de police, les enfants des écoles municipales ont fait escorte au convoi depuis la maison mortuaire jusqu'à l'église. Les pompiers, les agents de police et une partie de l'école primaire supérieure (ancienne pension Chevrollier), sont demeurés sur le parvis de la cathédrale, pendant que, dans l'église, on priait pour l'âme du défunt.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CHINON.

A l'audience du 24 décembre, les nommés Béchu (Urbain), Samson (Urbain), Robert (Paul) et Augustine Béchu, demeurant tous les quatre à Restigné, ont été condamnés, le premier, à un an de prison, le deuxième à six mois, les deux derniers à chacun deux mois de la même peine; tous les quatre ont reconnu les faits qui leur étaient reprochés.

Cette bande de voleurs paraît avoir pour chef le nommé Béchu, et pour refuge celui de la fille Béchu, sœur de ce dernier; ils exerçaient pour ainsi dire leur triste profession au grand jour dans la commune de Restigné; effets d'habillements, vins, tonneaux et volailles, tout leur était bon, et tout se consommait chez la fille Béchu, dont le casier judiciaire n'est pas blanc, et qui est, paraît-il, de mœurs très-faciles.

Aussi la gendarmerie de Bourgueil, informée des nombreux vols commis depuis un certain temps dans la commune de Restigné, n'a pas tardé à mettre bon ordre dans cette commune en arrêtant cette bande de malfaiteurs.

INCENDIE A POITIERS.

Un incendie s'est déclaré dimanche matin, vers cinq heures, dans la rue de l'Est, au n° 26. Cette maison, appartenant à M. Lubac, de Châtelleraut, était habitée par M^{me} la baronne Chemineau.

Aux premiers cris d'alarme, les voisins accoururent. Un certain nombre d'officiers, M. le capitaine Liénard et le lieutenant Gossel, du 33^e d'artillerie en tête, arrivèrent les premiers sur les lieux.

M. Dubois des Thermes, ancien magistrat, pénétra dans la maison pour sauver les habitants. M^{me} la baronne Chemineau et M^{lle} Chemineau, surprises dans leur sommeil, n'eurent pas le temps de s'habiller et durent s'enfuir sans pouvoir emporter leurs bijoux et leurs valeurs.

En quelques instants le feu fit des progrès si rapides que l'on dut renoncer à tout espoir de sauver le mobilier et la maison. Il fallut se borner à préserver les habitations voisines.

M. le capitaine Liénard fit preuve alors d'un courage et d'un dévouement dignes de tous les éloges. Monté sur la toiture, il dirigeait les artilleurs qui travaillaient à arrêter l'incendie. C'est à lui que l'on doit la conservation de la maison habitée par M. Normand, professeur à la Faculté de Droit, et dont les mansardes commençaient à brûler.

Presque tout le monde d'ailleurs a fait son devoir. M. Thézard, M. le procureur de la République et les autorités civiles et militaires étaient présents. Les soldats se sont, comme toujours, admirablement conduits.

Les pertes sont considérables. Elles sont couvertes, nous dit-on, par une assurance à la *Mutuelle*.

Les meubles, les titres de rente, le vestiaire de M^{me} Chemineau, tout a été la proie des flammes. De la maison, ils ne restent que les murs.

On ne sait pas exactement comment l'incendie s'est déclaré. Dans la journée, le feu a pris dans une cheminée, on suppose que des morceaux de suite enflammée ont roulé dans l'appartement et ont enflammé les tapis.

Il va sans dire que les sauveteurs ont eu toutes les peines du monde à se procurer de l'eau.

Dans un second article, le *Journal de la Vienne*, revenant sur ce sinistre, fait les réflexions suivantes:

« L'armée, qui est toujours la première quand il y a un danger à courir, un dévouement à accomplir, les citoyens de tout ordre ont rivalisé de zèle. Mais comme toujours l'eau manquait, c'est-à-dire que les fontaines ne marchaient pas. Pendant une grande demi-heure, on n'a pu avoir d'eau.

» Ah ça! à quoi pense donc l'administration municipale? De quoi s'occupe-t-elle? Que fait la police? Est-ce que M. Thézard s'imagine, par hasard, que son rôle de maire ne consiste qu'à débiter des discours soi-disant patriotiques ou à crier « Vive la République! » aux revues de la compagnie des pompiers?

» Est-ce que son devoir n'exigerait pas qu'il s'occupât un peu plus des intérêts qui lui sont confiés? Avant de s'endormir, ne devrait-il pas songer que peut-être, pendant son sommeil, un incendie éclatera, brûlant des hommes, des femmes et des enfants, portant la ruine et la dévastation dans d'honnêtes familles, et qu'il a pris des mesures pour que le service des fontaines publiques et des regards soit assuré?

» Et la police? croit-elle donc qu'elle n'a pas autre chose à faire que d'épier les pas et les démarches de tels ou tels fonctionnaires, de savoir qui ils reçoivent chez eux, quelles sont leurs relations dans la vie privée, s'ils vont à la messe, s'ils laissent leurs femmes et leurs enfants accomplir leurs devoirs religieux? Croit-elle qu'elle n'a pas non plus d'autre mission à remplir que de laisser tranquillement les voleurs dévaliser les églises, les magasins et les particuliers?

» Dimanche matin, il n'y avait qu'un cri dans la foule qui se multipliait sur le théâtre de l'incendie, pour jeter le blâme à une administration municipale qui s'occupe de tout autre chose que d'assurer la sécurité des citoyens qui lui ont fait l'honneur de lui confier ses intérêts. »

POITIERS.

Un grand nombre de faux billets de banque circulent en ce moment.

Un certain nombre ont été découverts à Poitiers.

Que l'on prenne garde.

La Maison Georges Douesnel, EPICERIE CENTRALE, à l'occasion des fêtes du Jour de l'An, vient de mettre en vente un assortiment considérable de Pralines de toutes sortes, Fondants simples, décorés et fourrés, Chocolats crèmes, Pralines, Nougats et Pistaches, etc., ainsi que des Liqueurs de toutes marques, — Vins fins français et étrangers, Spiritueux et Liqueurs, le tout aux prix les plus réduits.

Ville de Thouars.

ON DEMANDE UN BON OUVRIER de 25 à 40 ans, sachant paver et ayant l'aptitude nécessaire pour surveiller les travaux de voirie de la ville de Thouars.

Traitement: 4,200 francs par an.

S'adresser à la Mairie de Thouars.

L'ALMANACH-JOURNAL

PARAISANT TOUS LES MOIS
Abonnements: FRANCE. Un an, 2 fr.
Un numéro: 10 cent.

Le Numéro de janvier vient de paraître; en voici le sommaire:

A nos lecteurs. Calendrier du mois. Prophétie pour l'année 1886. Souhaits de bonne année. Température du mois. Alphonse XII. Le commandant Trèves. La fête des Rois. Le héros du drapeau français. Les jouets dans l'antiquité. Le guérisseur de la rage. Le médecin de la maison, etc.

ILLUSTRATIONS: 5 portraits: Saint-François de Sales, Alphonse XII, le commandant Trèves, M. Savorgnan de Brazza, M. Pasteur. 4 gravures diverses.

PROPAGANDE

Toute personne qui prend cinq abonnements en son propre nom ou à diverses adresses, en reçoit un sixième GRATUITEMENT à titre de reconnaissance de la part de la Direction et comme indemnité de propagande.

Ecrire au Rédacteur en chef, M. Gabriel AL-CYONI, 7, rue du Cherche-Midi, Paris.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la Librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur.) Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, à Paris.

Ville de Saumur.

PHARMACIE NOUVELLE

73, rues d'Orléans et de Bordeaux, 73.

2^e ANNÉE

F.-M. VATEL

Pharmacien, lauréat de plusieurs Concours.

ÉCOLE DE MÉDECINE D'ANGERS

1878

Prix unique de Manipulations chimiques, 1^{er} prix de Pharmacie.

Maison se recommandant par l'emploi et l'usage d'une SEULE QUALITÉ de médicaments.

Nous garantissons:

- 1^o Des préparations irréprochables;
 - 2^o Des soins minutieux dans l'exécution des ordonnances;
 - 3^o Une qualité vraiment exceptionnelle.
- Nous fabriquons tous nos médicaments; nous en avons nous-mêmes RÉCOLTÉ les simples sur les Côteaux et dans les Campagnes des environs de Saumur.

Nous tenons donc à la disposition du public des préparations TRÈS-ACTIVES.

Nos produits chimiques sont d'une PURETÉ ABSOLUE.

Nous ferons toujours les mêmes remises d'usage que nos confrères, sur les spécialités.

AU COMPTANT

Maison entièrement de confiance,

73, rues d'Orléans et de Bordeaux, 73,

À 5 minutes de la gare de la Vendée.

LE VIN AROUD

au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE,

l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

Chez FERRÉ, ph^{en}, 402, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{en}

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

GLACES
DAVEAU, DOREUR
14, RUE DU PUIIS-NEUF, 14
SAUMUR
GRAVURES

VOIR LES PRIX AFFICHÉS

BRONZES D'ART & D'AMEUBLEMENT

TELS QUE :

Jardinières, Cache-pots, Flambeaux, Bougeoirs, Candélabres, Pendules, Plats décoratifs, etc.

Garnitures de Foyer : Chenets et Galeries de tous Styles, Pare-étincelles, etc.

Garnitures de Bureau : Encriers, Presse-papier, Coupe-papier, Plumiers, etc.

Coffrets à Bijoux, à Mouchoirs, à Gants.

Articles pour Fumeurs : Pots à tabac, Services complets, Cendriers, Porte-allumettes, etc.

Coupes, Buires, Statuettes, Bibelots spéciaux pour Étrennes.

A VENDRE
OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON

Sise rue Saint-Nicolas, n° 90,
Composée de 11 pièces, remise,
cour et écurie.

S'adresser à M. MILSONNEAU, rue
Nationale, n° 9. (944)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

En totalité ou par parties,
MAISON

Située rue du Port-Cigogne
et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau
jardin bien affruié, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M^{me}
veuve GOUBERT, au pavillon, rue des
Capucins.

A CÉDER DE SUITE
MAGASIN de MERCERIE

Et Rouennerie

Très-bien achalandé.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
D'OCCASION,
UN BON CABRIOLET

Monté sur Essieux à patente et Capote,

Avec Harnais presque neufs.

S'adresser à M. OAY, propriétaire à
a Croix-Verte, Saumur. (898)

A VENDRE
CROISÉES, PORTES et PLACARDS
de toutes grandeurs

S'adresser au bureau du journal.

MANUFACTURE
DE
PIANOS et HARMONIUMS
LÉPICIER

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.
12 Médailles d'or et autres.

Tous les **Pianos et Harmoniums** LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demandez les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

L'un des accordeurs de la maison est en ce moment à Saumur. S'adresser, à l'hôtel de Londres.

FABRIQUE de Treillages pour clôtures, échelas en châtaigniers de toutes dimensions pour vignobles.

Treillages avec piquets, 0.75 le mètre sans piquets, 0.55

Echelas de 1=50... 43 fr. le mille
— 1=60... 55 —
— 1=80... 58 —

Les Echelas sont aiguillés d'un bout.

S'adresser à M. JEUNETTE, quai de Limoges, 44.

VENTE EN GROS ET DÉTAIL.

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur,
rue des Basses-Perrières, n° 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

Il a été perdu, le jeudi 17 décembre 1885, aux abords de la gare d'Orléans, à Saumur, un manchon en marbre.

Le rapporter chez M. DUTEIL, avenue de la gare de l'Etat. — Il y aura récompense.

M. TORSEAU, acquéreur de la pêche de l'étang de Cucault, a l'honneur de prévenir le public qu'il vendra sur place, le dimanche 3 janvier prochain, les produits de cette pêche.

Ce même jour, Assemblée sur les bords de l'étang. (916)

CADEAU

Offert par la Maison BONVALET-GAUTIER, rue Nationale, 26, Saumur.

500 grammes SUCRE

pour rien à toute personne qui fera un achat de 10 fr. en une seule fois et consistant en épicerie de toutes sortes (sucres exceptés), Vins fins français et étrangers, Liqueurs, etc.

La Maison Bonvalet est connue pour vendre le meilleur marché de tout Saumur.

ON DEMANDE à ACHETER des boules de fort d'occasion.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 15 ans pour apprendre un état.

S'adresser au bureau du journal.

LA
Réglisse Sanguinède
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes,
Rabâcles d'Estomac
et facilite la Digestion.
0^{fr}75 dans toutes Pharmacies.

Saumur, Imp. P. GODET.

MAISON DE CONFIANCE

Rue Saint-Jean, 27 et 29

L. ENAULT

BIJOUTERIE FANTAISIE OR & ARGENT

Joallerie, pièces compliquées pour Corbeilles de Mariages, Brillants solitaires et autres, montés sur Bracelets, Dormeuses, Bagues, Epingles de cravates, etc., etc.

Beau choix de petite Orfèvrerie Argent au premier titre, modèles nouveaux et variés.

Vaisselle d'Argent sur commande, Orfèvrerie Ruoltz sur métal blanc, de la maison Christophe et de divers autres fabricants.

Horlogerie Suisse et Française, garantie

(25 ANNÉES DE PRATIQUE)

Grand choix de Pendules de cheminée en bronze, marbre et marqueterie, Pendules de voyages, Pendules régulateurs quatre glaces,

Cartels, Buires, Flambeaux, Coupes, Porte-bouquets, Vases, Encriers, Sabliers, etc., etc.

ÉTRENNES DE LA MAISON ENAULT

15 0/0 de Remise au comptant sur tous les Articles en Ruoltz tarifés.

EN VENTE

ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE

(Arrondissement de Saumur)

P. GODET

Éditeur, Imprimeur-Libraire.

Se trouve également aux librairies DÉZÉ, JAVAUD, GUILLEMET et GIRARD, à Saumur, et chez M^{me} veuve FALLOUZE, libraire à Deud-la-Fontaine.

Prix: 10 centimes.

ÉTUDE DE LA RELIGION

NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

D'APRÈS LES

QUATRE ÉVANGÉLISTES

Par M. l'abbé MÉRIT

Chanoine honoraire d'Angers, Curé de Saint-Pierre de Saumur.

En vente, à Saumur, chez P. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir, et chez tous les libraires.

VIENT DE PARAÎTRE :

Le Gouvernement Militaire de Saumur

PAR G. D'ESPINAY

Une Brochure in-8 avec Carte

PRIX : UN FRANC

Chez M. DÉZÉ et chez M. JAVAUD, libraires, rue Saint-Jean.

SANS PALAIS
DENTS
NI CROCHETS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification - Prix modéré.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 DÉCEMBRE 1885.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	80 20	80 30	Est	78 1/2	78 1/2	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	523	523 80
3 % amortissable	82 90	82 90	Paris-Lyon-Méditerranée	1236 25	1240	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	517	517	Est	377	376 75
3 % (nouveau)	106	106	Midi	1185	1185	— 1865, 4 %	529 50	528	Midi	387	387 50
4 1/2 % (nouveau)	109 25	109 25	Nord	1527 50	1546	— 1868, 3 %	411	411	Nord	396	395 75
4 1/2 % (nouveau)	109 25	109 25	Orléans	1340	1337 50	— 1871, 4 %	401 75	401 75	Orléans	386 50	387
Obligations du Trésor	513 50	515	Ouest	860	860	— 1875, 4 %	514	514	Ouest	385 50	387 50
Banque de France	4680	4670	Compagnie parisienne du Gaz	1480	1485	— 1876, 4 %	518 50	514	Paris-Lyon-Méditerranée	387	387
Société Générale	447 50	447 50	Canal de Suez	2195	2205	Bons de liquid. Ville de Paris	524	523 40	Paris-Lyon-Méditerranée	385 50	387 50
Comptoir d'escompte	1000	995	C. gén. Transatlantique	482 50	486 25	Obligations communales 1879	452	452	Paris-Bourbonnais	344	343
Crédit Lyonnais	1240	1243 75	Russe 5 0/0 1870	99 50	99 50	Obligat. foncières 1879 3 %	448 25	448 25	Canal de Suez	579 50	580
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1240	1243 75				Obligat. foncières 1883 2 %	375	375			
Crédit mobilier	245	245									